

Parcours de Sortie de Prostitution (PSP)

MISSION DU SERVICE

Le Parcours de Sortie de Prostitution (PSP) est une composante de la Loi du 13 avril 2016 « visant à **renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées** ». Il s'agit d'un accompagnement global et personnalisé (insertion sociale et professionnelle, accès à un logement et à des soins, etc.), offert à toute personne majeure, victime de prostitution, de proxénétisme ou d'exploitation sexuelle, dont le dossier aura été accepté par une Commission départementale présidée par le Préfet. Le PSP ouvre droit à l'obtention d'un titre de séjour d'au moins six mois pour les personnes étrangères, renouvelable au maximum trois fois, et à une allocation spécifique (l'AFIS) d'environ 343 € mensuels pour une personne seule, en l'absence d'autres revenus.

L'OGFA est l'association départementale agréée depuis 2018. Elle est chargée de centraliser les demandes, de présenter les dossiers lors des Commissions et de coanimer le réseau. Elle facilite l'entrée en hébergement d'urgence pour les postulantes se trouvant à la rue, grâce à trois places fléchées vers l'HU, et en CHRS pour les personnes ayant intégré le parcours. Des places ont ainsi été contractualisées dans un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre l'OGFA et l'Etat.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : **23 femmes** accompagnées (dont 7 entrées et 12 sorties)

Âge moyen : **32 ans**

Durée moyenne d'accompagnement sur 2023 et 2024 :

- De 0 à 6 mois : 5 personnes ;
- De 6 à 12 mois : 5 personnes ;
- **De 12 à 18 mois : 12 personnes ;**
- **De 18 à 24 mois : 12 personnes.**



Année d'ouverture : 2018
Nombre de salariés : 0,5 ETP
Nombre de personnes accompagnées en 2024 : 23

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Nationalités : 14 sont nigérianes, 3 congolaises, 2 camerounaises, 2 angolaises, 1 ivoirienne et 1 Malienne. **La grande majorité des femmes est donc d'origine nigériane, ce qui reflète une réalité nationale.**

Composition familiale : Sur les 23 femmes accompagnées durant l'année 2024, **18 sont célibataires avec ou sans enfants**, pour seulement 5 femmes vivant en couple avec des enfants.

Situation administrative : Toutes les personnes qui entrent dans le PSP obtiennent une APS (Autorisation Provisoire de Séjour). Par ailleurs, 4 ont également obtenu un statut de réfugié, 6 ont obtenu un titre de séjour Vie Privée et Familiale et 1 a obtenu un titre de séjour de parent d'enfant européen.

Dès que les femmes intègrent le PSP, elles font preuve d'une grande volonté pour s'insérer. **Neuf des femmes se sont engagées dans des formations** : 2 d'entre elles ont suivi une formation avec le CREPI (Clubs Régionaux d'Entreprises Partenaires), tandis qu'1 autre est en CAP restauration, 1 en Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) avec la Mission Locale, 1 en formation technicienne de surface, 1 en formation agent de service médico-social et 1 autre en formation de préparation de compétences. En outre, 2 d'entre elles suivent des cours pour améliorer leur maîtrise du français.

Huit femmes ont pu accéder à un l'emploi : 1 est en CDI auxiliaire de vie en EHPAD, 3 sont en CDD comme femme de chambre, 1 est agent d'entretien pour la ville de PAU, 1 est agent d'entretien en contrat d'inclusion, 1 est femme de ménage à temps partiel et 1 est en contrat d'inclusion avec le Relais 64.

Au cours de l'année, certaines femmes ont pu intégrer plusieurs dispositifs et/ ou accéder à l'emploi par la suite.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

Le 01/01/2024 dans le cadre de la signature d'un CPOM spécifique sur le PSP, une subvention de trois ans a été accordée; elle a permis la **création d'un poste à mi-temps d'une référente départementale PSP**. Ce poste a pour mission d'instruire des dossiers qui n'ont aucune structure instructrice (ce qui fut le cas pour 1 dossier en 2024) et d'instruire des dossiers de demande d'entrée, afin de ne pas alourdir la charge de travail des autres référents PSP de l'OGFA.

La référente départementale, accueille et oriente les personnes en situation de prostitution, apporte un soutien aux structures et partenaires extérieurs sur des situations individuelles. En outre, elle propose aussi un soutien technique aux référentes PSP du département et coordonne les différentes référentes du réseau. Elle participe à toutes les commissions PSP.

La référente départementale est intervenue en 2024 sur l'ensemble des services de l'OGFA, ainsi qu'au PRADHA, afin de **sensibiliser les professionnels à la prostitution**. Ces interventions ont permis d'apporter un regard nouveau sur certaines situations qu'ils rencontrent.

Le 25 novembre 2024, la composition de la commission PSP a changé ; suite à ce changement de commission les critères d'entrée et de renouvellement du PSP ont eux-mêmes étaient impactés (nécessité ou non d'un dépôt de plainte, par exemple).

Sur les deux dernières années, 13 personnes accompagnées dans un PSP ont pu faire un **dépôt de plainte**, ce qui a entraîné des rapprochements avec l'APAVIM pour faciliter ces démarches.

En 2024, nous avons instruit, pour la première fois depuis que l'OGFA a l'agrément PSP, **3 dossiers pour des hommes, dont une personne transgenre**. Les dossiers seront présentés lors de commissions en 2025.

Le partenariat avec le Planning familial a favorisé la création d'un groupe de paroles destiné aux femmes dans le PSP et aux femmes en demande d'asile. Quatre temps, aux mois de novembre et décembre, ont été réalisés. Les femmes ont pu repérer le lieu, prendre des rendez-vous gynécologiques et exprimer le souhait de s'investir comme militantes et/ ou bénévoles, pour certaines d'entre elles ! Elles ont pu rencontrer des femmes d'autres structures et créer du lien social.

Enfin, dans le cadre de la **semaine des violences faites aux femmes**, la référente départementale PSP est intervenue le 27 novembre auprès d'un groupe d'étudiants de l'Institut du Travail Social de PAU.

PERSPECTIVES

Pour l'année 2025, nous souhaitons :

- Reconduire des ateliers de « **groupe de paroles** » avec le Planning Familial ;
- Perpétuer le **partenariat** avec l'APAVIM, association d'aides aux victimes, pour accompagner les femmes lors de leur dépôt de plainte ;
- Poursuivre et élargir le partenariat avec d'autres structures et/ ou associations sur tout le département ;
- **Enrichir et continuer de diffuser le Kit d'accompagnement** à l'ensemble des référentes PSP des différentes structures et/ ou associations ;
- **Étendre la sensibilisation à la prostitution sur le département** aux différentes structures et/ ou associations ;
- Intervenir auprès des étudiants en formation et des futurs professionnels dans le secteur médico-social ;
- **Poursuivre les accompagnements** des femmes entrées dans le PSP ;
- **Continuer d'instruire des dossiers de demandes d'entrée** pour des personnes hébergées au sein de l'association et celles ne bénéficiant d'aucunes structures instructrices ;